

DEC211833DAJ

Décision portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er. – Mme Marjorie Fraisse, attachée d'administration d'Etat hors classe, est nommée aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a dark blue vertical bar that overlaps its right end.



DECXXXXXXDRXX

Décision portant désignation de M Yoshiharu Nishyama aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR5301 intitulée CERMAV.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC 1513 DGDS du 18/12/2020 nommant M. Laurent Heux directeur de l'unité de recherche UPR5301 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources à M. Yoshiharu Nishyama le 16/03/2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil d'Unité en date du 2 février 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Yoshiharu Nishyama, chargé de recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 2 février 2021.

Article 2 : Missions¹

M. Yoshiharu Nishyama exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 23 avril 2021

Le directeur d'unité
Laurent Heux

D' Laurent HEUX
Directeur du CERMAV

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Isabelle Dhé

¹ [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC210588DR11

Décision portant nomination de Mme. Isabelle MIEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5814 intitulée LAPP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5814 intitulée LAPP et nommant M. Giovanni LAMANNA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5814¹ en date du 16/03/2021 ;

Considérant que Mme. Isabelle MIEVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes les 04, 11 et 18/05/2017 ainsi que 8 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2017),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle MIEVRE, (IR2), est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5814 intitulée LAPP, à compter du 01/12/2020.

Mme Isabelle MIEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.


Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle MIEVRE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Annecy, le 16 mars 2021

Le directeur de l'unité
M. Giovanni LAMANNA

Laboratoire d'Annecy
de Physique des Particules
Giovanni LAMANNA
Directeur



Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC211857DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric RAGOUCY AUBEZON assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR 5108 intitulée LAPTH

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160153DR11 du 04/02/2016 portant nomination de M. Eric Ragoucy Aubezon aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Eric Ragoucy Aubezon, dans l'unité UMR 5108 intitulée LAPTH à compter du 30 avril 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Annecy, le 17 mai 2021

Le directeur de l'unité
M. Luc FRAPPAT

Visa de la déléguée régionale du CNRS

